

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
CARAQUET TENUE LE LUNDI 26 FÉVRIER 2018 À 18 h 30 À  
L'HÔTEL DE VILLE DE CARAQUET**

---

**SONT PRÉSENTS** : Monsieur le maire Kevin J. Haché et les membres : Marie-Soleil Landry, Rosaire Labrie, Jean-Guy Blanchard, Camille Gionet, Daniel Mallet, Yves Roy, Mario Vienneau et Mariette Paulin

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS** : Environ huit (8) personnes dans la salle dont un (1) journaliste ainsi que Marc Duguay, directeur général, Julie Jacob, secrétaire municipale, Aline Landry, gestionnaire des arrêtés et Annie Lanteigne, adjointe exécutive

Monsieur le maire Kevin J. Haché appelle l'assemblée à l'ordre vers 18 h 30.

2018-43

Ordre du jour

Sur proposition du conseiller Rosaire Labrie et appuyée par le conseiller Daniel Mallet, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé. Adoptée

2018-44

Conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2018-45

Achat de la propriété au 4,  
rue des Robin

Sur proposition du conseiller Yves Roy et appuyée par la conseillère Marie-Soleil Landry, à la suite de l'entente conclue avec madame Vickie Lanteigne, il est résolu de ne pas accepter l'offre de la province quant à l'achat de la propriété au 4, rue des Robin. Adoptée

2018-46

Demande de financement –  
Gala de la Chanson –  
15 000 \$

Sur proposition du conseiller Rosaire Labrie et appuyée par le conseiller Camille Gionet, il est résolu d'accorder au Gala de la Chanson de Caraquet 15 000 \$ supplémentaires, et ce pour l'année 2018 seulement. Adoptée

2018-47

Résolution du Conseil  
établie en vertu de l'article  
59 de la Loi sur l'urbanisme  
– Maison touristique Dugas

Sur proposition du conseiller Camille Gionet et appuyée par la conseillère Marie-Soleil Landry;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot portant le numéro de cadastre 20378352, situé au 683, boulevard St-Pierre Ouest, a fait l'objet d'une demande de modification de zonage dans le but de permettre l'agrandissement d'un site touristique existant,

## **IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT:**

1. Tel que mentionné dans l'entente conclue entre La Maison Touristique Dugas Inc. et la Ville de Caraquet en date du 7 septembre 2018 et enregistrée au bureau d'enregistrement du comté de Gloucester le 14 septembre 2018 sous le numéro 38385945, voici la liste des usages permis sur la propriété :
  - a) Un complexe d'hébergement regroupant une auberge, un terrain de camping (sans tente et sans motel) et des chalets récréatifs;
  - b) des bâtiments ou constructions accessoires ou complémentaires aux bâtiments, constructions ou aux usages principaux seront permis conformément aux conditions de la section 13.4 de l'arrêté de zonage en vigueur et à la condition prévue au sous-alinéa 2. e).

### **Exigences relatives à la zone AI(9)**

2. Aux fins du présent arrêté, l'usage prévu au sous-alinéa 1. a) pourra être exercé sur la propriété aux conditions suivantes :
  - a) un maximum de deux (2) bâtiments pourra être utilisé à titre d'auberge.
  - b) un maximum de dix-huit (18) chalets récréatifs aménagés sur un étage seulement pourra être aménagé sur le terrain.
  - c) un maximum de 20 emplacements de camping pour roulotte et tente-roulotte uniquement (sans tente).
  - d) l'ensemble des bâtiments et constructions accessoires sur la propriété ne pourra occuper plus de 5 % de la superficie du lot.
  - e) le requérant devra conserver ou aménager une zone tampon d'une largeur minimale de 6 m le long des propriétés résidentielles adjacentes qui longent la rue Dugas.
  - f) le prolongement de la rue du Vieux Moulin (NID 20887774) devra être créé et complété avant d'autoriser tout nouvel aménagement à plus de 385 mètres du boulevard St-Pierre Ouest.
  - g) un deuxième accès reliant la propriété à la rue Dugas devra être créé et complété avant d'autoriser tout nouvel aménagement à plus de 385 mètres du prolongement de la Rue du Vieux Moulin. Le promoteur devra acquérir les titres de propriété de cet accès.

- h) les allées d'accès retrouvées sur le site devront respecter :
    - l'article 3.2.5.6 sur la conception des voies d'accès de la plus récente version du Code national du bâtiment;
    - obtenir une confirmation écrite d'un ingénieur certifié du Nouveau-Brunswick précisant que l'allée d'accès a été construite aux normes prescrites dans le présent document; et
    - les allées d'accès devront être aménagées et entretenues en permanence afin que les véhicules d'urgences puissent y circuler en tout temps et sur l'ensemble de la propriété.
  - i) l'accès à h) reliant le site à la rue Dugas devra être réservé uniquement pour l'accès des véhicules d'urgence, aménagé et entretenu en permanence et ne devra pas être utilisé par les clients du site.
  - j) le réseau électrique aérien devra être aménagé le long de la limite Ouest de la propriété, et ce, afin de conserver un aspect esthétique vis-à-vis la rue Dugas.
  - k) la municipalité devra travailler avec le promoteur afin de trouver des solutions et de s'assurer qu'il n'y aurait pas de bruit de moteur sur le site.
3. Sous réserve des articles 1 et 2 de la présente résolution, toutes autres dispositions de même que les dispositions générales applicables prévues à la zone mixte (M), résidentielle (RA) et de villégiature (VI-2) de l'Arrêté n° 211 intitulé « Arrêté de zonage de Caraquet » s'appliquent *mutatis mutandis*. Adoptée

2018-48

Lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Maison touristique Dugas

Sur proposition du conseiller Yves Roy et appuyée par le conseiller Rosaire Labrie, il est résolu de faire la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » de la Maison touristique Dugas. Adoptée

2018-49

Acceptation de la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Maison touristique Dugas

Sur proposition de la conseillère Marie-Soleil Landry et appuyée par la conseillère Mariette Paulin, il est résolu d'accepter la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » de la Maison touristique Dugas. Adoptée

2018-49

Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Maison touristique Dugas

Sur proposition du conseiller Yves Roy et appuyée par le conseiller Daniel Mallet, il est résolu de faire la troisième lecture par son titre et l'adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » de la Maison touristique Dugas, et que cet arrêté porte le numéro 338. Adoptée

2018-50

Quartiers et composition du conseil municipal

Sur proposition du conseiller Rosaire Labrie et appuyée par la conseillère Mariette Paulin, il est résolu de mandater l'administration à procéder à la modification de l'arrêté intitulé « Arrêté concernant les quartiers et la composition du conseil municipal de Caraquet » de la façon suivante :

a) procéder à une diminution du nombre de conseillers municipaux en vue des prochaines élections municipales qui auront lieu en mai 2020. Le nombre de conseillers à élire passera donc à 6 au lieu de 8;

b) éliminer les quartiers.

OUI – quatre (4) conseillers

NON – Les conseillers Yves Roy, Daniel Mallet, Mario Vienneau et Jean-Guy Blanchard

La proposition étant quatre contre quatre, le maire tranche en disant OUI à la proposition qui est adoptée par le fait même. Adoptée

2018-51

Modifications – Bail AcadieNor inc.

Sur proposition du conseiller Rosaire Labrie et appuyée par le conseiller Mario Vienneau, considérant que Acadienor Inc. a conclu un bail avec la municipalité relativement à la location du complexe se trouvant dans le parc industriel de Caraquet et suite à la demande du locataire pour lui permettre d'obtenir un prêt pour améliorer les infrastructures, il est résolu de signer une entente de conservation à bail entre la municipalité, Acadienor Inc. et Uni Coopération financière. Adoptée

2018-52

Dépôt et première lecture par son titre de l'arrêté intitulé « Arrêté municipal de la ville de Caraquet portant sur la fermeture et la cession des intérêts d'une rue future » - dans la rue Victor-Anne

Sur proposition du conseiller Yves Roy et appuyée par le conseiller Daniel Mallet, il est résolu de faire le dépôt et la première lecture par son titre de l'arrêté intitulé « Arrêté municipal de la ville de Caraquet portant sur la fermeture et la cession des intérêts d'une rue future », soit la parcelle portant le numéro d'identification 20735783 dans la rue Victor-Anne. Adoptée

2018-53

Deuxième lecture par son titre de l'arrêté intitulé « Arrêté municipal de la ville de Caraquet portant sur la fermeture et la cession des intérêts d'une rue future » - dans la rue Victor-Anne

Sur proposition du conseiller Rosaire Labrie et appuyée par la conseillère Mariette Paulin, il est résolu de faire la deuxième lecture par son titre de l'arrêté intitulé « Arrêté municipal de la ville de Caraquet portant sur la fermeture et la cession des intérêts d'une rue future », soit la parcelle portant le numéro d'identification 20735783 dans la rue Victor-Anne. Adoptée

2018-54

Demande d'avis à la CSR-PA – Enseignes clignotantes

Sur proposition de la conseillère Marie-Soleil Landry et appuyée par la conseillère Mariette Paulin, il est résolu de demander à la Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne son avis écrit concernant la demande de modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage concernant les enseignes clignotantes. Adoptée

2018-55

Recommandation du comité d'urbanisme – 219 et 221, boul. St-Pierre Est

Le maire cède son siège au maire suppléant vers 19 h 14 et prend position contre la recommandation du comité d'urbanisme. Le maire reprend son siège vers 19 h 16.

Sur proposition du conseiller Yves Roy et appuyée par le conseiller Rosaire Labrie, il est résolu de faire le dépôt sur le bureau de la recommandation du comité d'urbanisme quant à l'entreposage illégal au 219 et 221, boul. St-Pierre Est.

OUI – sept (7) conseillers

NON – Le conseiller Camille Gionet

Adoptée

Le directeur général déclare un conflit d'intérêts et quitte la salle vers 19 h 24.

2018-56

Marge de crédit du FAVA –  
40 000 \$

Sur proposition de la conseillère Mariette Paulin et appuyée par le conseiller Daniel Mallet, il est résolu de renouveler la marge de crédit du Festival des arts visuels en Atlantique auprès de la Banque nationale pour un montant de 40 000 \$. Adoptée

Le directeur général reprend son siège vers 19 h 27.

2018-57

Autorisation de la chef  
comptable auprès de  
Revenu Canada

Sur proposition du conseiller Jean-Guy Blanchard et appuyée par le conseiller Mario Vienneau, il est résolu de nommer Liette Dugas ou en son absence Lisette Gionet comme représentantes de la ville de Caraquet auprès de l'Agence du revenu du Canada. Adoptée

2018-58

Demande du Club de  
motoneige nord-est – Trajet  
sur le boulevard industriel

Sur proposition du conseiller Jean-Guy Blanchard et appuyée par le conseiller Mario Vienneau, il est résolu d'accepter le trajet demandé par le Club de motoneige nord-est sur le boulevard Industriel. Le trajet est en annexe au présent procès-verbal (Annexe 2018-58). Adoptée

2018-59

Lecture et adoption des  
procès-verbaux

Sur proposition du conseiller Daniel Mallet et appuyée par le conseiller Yves Roy, il est résolu d'adopter les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 15 janvier 2018 et des assemblées extraordinaires du 29 janvier et 16 février 2018. Adoptée

2018-60

Questions non réglées  
découlant de ce procès-  
verbal

Le conseiller Jean-Guy Blanchard demande la suite des procédures quant à l'octroi du contrat du programme fonctionnel et technique à BC2. Le directeur général répond qu'une rencontre entre le conseil municipal et la firme est prévue très prochainement.

Le directeur général présente un résumé de la rencontre avec la Surintendante de la GRC, Shelley Dupont et deux autres membres de la GRC de Caraquet. Les sujets de discussion ont été, entre autres : la permanence de deux policiers sur le territoire de Caraquet, le travail et le manque d'effectifs, rapport de contraventions à Caraquet, façon de les aider avec la possibilité d'embaucher une personne permanente à la ville. Des réponses sont en attente de leur part. Si la situation ne s'améliore pas, une rencontre sera organisée avec le ministre de la Sécurité publique.

2018-61

Exposés des membres du conseil

Le conseiller Daniel Mallet mentionne que la brigade compte maintenant trois nouveaux pompiers. Une formation de secourisme avait lieu cette fin de semaine. La participation des pompiers est très bonne. En résumé, l'équipe des pompiers de Caraquet et Bas-Caraquet se porte bien.

La conseillère Marie-Soleil Landry invite les gens à participer au Congé de mars organisé par Centre-ville Caraquet. Elle remercie et félicite le comité organisateur pour la programmation.

Le conseiller Rosaire Labrie félicite Daniel Landry et son équipe pour l'organisation du Hockey sur glace dans le quai de Caraquet.

Il mentionne avoir assisté à la compétition de ski de fond qui avait lieu en fin de semaine au Club Plein Air.

Il déplore le manque de participation du conseil municipal aux diners-causeries ou déjeuners-causeries de la Chambre de commerce et du tourisme du Grand Caraquet.

Le maire félicite et remercie les membres du conseil de leur engagement et de leur travail au sein de la Ville. Il soulève le fait que les décisions ne sont pas toujours faciles à prendre, mais qu'ils réussissent à toujours maintenir le cap.

2018-62

Correspondance reçue et envoyée du mois de janvier 2018

Les membres du conseil passent en revue la correspondance reçue et envoyée du mois de janvier 2018.

2018-63

Questions nouvelles

Aucune question nouvelle

2018-64

Suivi des dossiers

Quartiers et composition du conseil: le conseiller Yves Roy affirme que même s'il a voté contre la proposition, il va se rallier à la décision du conseil municipal.

Colisée Léopold-Foulem: suite aux nouvelles normes d'inspection d'ammoniac plus rigoureuses dans les arénas, le conseiller Jean-Guy Blanchard demande si notre colisée en sera affecté. Le directeur général mentionne qu'un rapport nous sera assurément soumis.

2018-65

Présentation et intervention  
du public

Aucune présentation ni intervention du public.

2018-66

Levée de l'assemblée

Sur proposition du conseiller Daniel Mallet, il est résolu de  
lever l'assemblée et la séance est levée vers 19 h 55.



KEVIN J. HACHÉ, MAIRE

  
JULIE JACOB, SECRÉTAIRE MUNICIPALE



## Annexe 2018-58



- 1- Sur la partie non utilisée de la route, du côté est d'une section du boulevard Industriel, située entre le sentier et le boulevard St-Pierre est.
- 2- Sur la partie non utilisée de la route, du côté ouest d'une section du boulevard Industriel, située entre le boulevard St-Pierre est et le sentier.

\*\*\*Les motoneiges devront circuler dans le même sens que les véhicules.